

Prime départementale aux apprentis de première année du second degré

Objectifs

Aider chaque jeune entrant en première année d'apprentissage et préparant un diplôme de l'enseignement secondaire à acquérir l'équipement nécessaire à sa formation.

Bénéficiaires

Elèves de familles domiciliées en Côte-d'Or qui effectuent leur première année d'apprentissage au sein d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et préparant un diplôme de l'enseignement secondaire.

Cadre de référence

- Délibération du 26 juin 2017
- Règlement d'intervention applicable aux aides départementales adopté par le Conseil Départemental de décembre 2016,
- Guide des Aides du Conseil Départemental adopté par délibération du Conseil Départemental de décembre 2016 consultable sur le site <http://www.cotedor.fr/cms/guide-des-aides>.

Nature de l'aide

L'aide se présente sous la forme d'une prime forfaitaire.

Modalités de calcul et conditions d'attribution de la prime

Le montant de la prime, fixé par délibération du Conseil Départemental, s'élève à 144 € pour l'année scolaire 2017-2018.

Procédure

Le dossier peut être téléchargé sur le site du Conseil Départemental (en cliquant sur le lien :

<http://www.cotedor.fr/cms/page5981.html> ou retiré auprès des établissements de Côte-d'Or et retourné à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental

53 bis rue de la Préfecture

BP 1601

21035 DIJON CEDEX

Constitution du dossier

Le dossier établi par le représentant légal ou l'intéressé majeur doit être transmis au Conseil Départemental et accompagné :

- du certificat de scolarité ou d'une attestation du CFA,
- d'un relevé d'identité bancaire du représentant légal ou de l'apprenti majeur,
- du contrat d'apprentissage signé entre l'apprenti, l'employeur et le CFA (imprimé CERFA).

Les dossiers sont à retourner avant le **30 novembre** de chaque année.

Modalités de paiement

La prime est versée, en une seule fois pour l'année scolaire, directement au représentant légal si le bénéficiaire est mineur, à l'intéressé s'il est majeur.

Renseignements

Conseil Départemental de la Côte-d'Or
Hôtel du Département
Pôle Solidarités
Mission Aide au Pilotage
Cellule Comptabilité
53 bis rue de la Préfecture
Bp 1601
21035 DIJON CEDEX